Environnement Jeunesse

Matière verte

Programme Matière verte

Cultiver l’écocitoyenneté à l’école

Présentation du programme

Créé en 2020, le programme d'accompagnement et de certification Matière verte s'adrese aux écoles primaires et secondaires du Québec, tant publiques que privées. C'est un parcours d'accompagnement avec la possibilité d'obtenir une reconnaissance via un processus de certification.

La richesse du programme Matière verte réside dans la force du réseau qui s'appuie sur le partage de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'initiatives inspirantes et le rayonnement de projets porteurs.

La participation au programme implique l'engagement du milieu envers l'éducation relative à l'environnement, dont des éléments de définition se trouvent ci-dessous.

À travers le **volet accompagnement**, nous offrons un soutien adapté aux écoles primaires et secondaires en encourageant l'éducation relative à l'environnement et en facilitant la mise en place d'une gestion durable au rythme de chaque milieu. Les membres du programme inscrits à ce volet recevront une attestation de participation au programme pour l'année scolaire complétée.

Le **volet certification** est divisé en cinq niveaux permettant d'avancer pas à pas tout en faisant reconnaître les efforts et les réalisations s'inscrivant dans une démarche à long terme. Les membres du programme ayant réussi tous les critères du niveau visé de la certification recevront un certificat de reconnaissance pour l'année scolaire complétée. Ce certificat est témoin de la démarche environnementale mise en place par l'établissement.

L’éducation relative à l’environnement

L’ÉRE concerne toute forme d’éducation qui a trait au rapport à l’environnement. Plus qu’une éducation au sujet de ou à propos de l’environnement, c’est aussi une éducation dans, par et pour l’environnement. L'objet de cette éducation n'est donc pas l'environnement en tant que tel, mais bien la relation que les personnes et les groupes sociaux entretiennent avec lui.

L'ÉRE vise à développer une relation consciente, critique et engagée avec l’environnement, en misant sur des compétences personnelles et collectives (savoir-agir), le désir d’agir (vouloir-agir) et la capacité d’agir (pouvoir-agir). Elle dépasse la simple sensibilisation pour devenir une dimension essentielle de l’éducation fondamentale.

Dans le programme Matière verte, cette approche se traduit par des formations, des choix institutionnels cohérents et l’engagement collectif, notamment à travers le comité environnemental.

La petite enfance est une période clé pour l'éveil de la sensibilité écologique chez les enfants. On cherche alors à soutenir le développement d'un attachement au monde naturel par l'émerveillement, la curiosité, la découverte, etc.

Devenir membre du programme

Devenir membre du programme Matière verte représente un engagement mutuel entre l'établissement et Environnement Jeunesse.

La force du programme réside dans sa capacité mobilisatrice. C'est pourquoi les établissements qui deviennent membre du programme s'engagent également à mobiliser toute la communauté de leur milieu : la direction, les membres du conseil d'administration, les personnes employées, les parents et les enfants sont impliqués dans les activités.

Pour nous, ceci passe avant tout par l'implication des enfants dans l'ÉRE qui doit être au cœur des prises de décision ainsi que dans la mise en place d'actions et de projets.

En devenant de Matière verte, vous consentez également à déployer les ressources nécessaires pour mettre en place une gestion durable au sein de votre établissement. Afin d'atteindre cet objectif, nous vous accompagnons et vous appuyons en vous offrant différents types de ressources.

Les activités du programme :

- Rencontres personnalisées avec notre équipe
- Formations
- Programme de bourses Matière verte

Devenir membre du programme Matière verte, c'est :

Une équipe disponible tout au long de l'année pour vous accompagner et répondre à vos questions

Des outils pour améliorer la gestion durable dans votre établissement

Des occasions de formation et de réseautage

Un suivi et un accompagnement personnalisés pour vous soutenir dans la mise en place de vos projets et initiatives environnementales

Le volet certification

Le volet certification est facultatif. Il est basé sur une progression par acquis au rythme de chaque école.

Cette démarche vous permet de structurer vos efforts environnementaux avec des outils à mettre en place selon les critères du niveau visé. À noter que tous ces outils sont également disponibles pour les établissements inscrits au volet accompagnement s'ils souhaitent les utiliser pour démarrer des projets ou se familiariser avec les démarches liées aux critères de la certification pour une année ultérieure.

Le volet certification est divisé en **cinq niveaux** permettant d'intégrer l'éducation relative à l'environnement et d'implanter une gestion durable des ressources des écoles. Le processus de certification offre un cadre structurant qui permet d'améliorer les pratiques des écoles.

L'émission d'un certificat est une reconnaissance de tous les efforts effectués en cours d'année. Le certificat témoigne ainsi de la progression de l'école dans l'implantation de pratiques écoresponsables.

Le niveau 1 permet aux écoles de se familiariser avec le programme et ses ressources, tout en posant les bases de la gestion durable. **Il est obligatoire d'obtenir le niveau 1 avant de viser un niveau supérieur de certification**. Une fois celui-ci atteint, les écoles sont libres de viser un niveau supérieur ou maintenir un niveau déjà atteint.

Pour une période d'un à trois ans sans l'obtention de la certification ou la participation au programme, **le niveau maximal pouvant être accordé est le niveau 3**. Après trois ans et plus de pause, l'établissement a l'obligation de se réinscrire au niveau 1.

À noter que la certification est valide pour une année scolaire et qu'il faut renouveler son inscription annuellement, et ce, même si l'école souhaite maintenir le niveau atteint lors de l'année précédente.

Processus de certification

Le volet certification comprend une analyse professionnelle du rapport par un comité aviseur. Le comité aviseur a pour responsabilité d'analyser les candidatures et de recommander ou non la certification des écoles. Il regroupe des personnes expertes œuvrant en éducation relative à l'environnement et des membres jeunesse (élèves, par exemple).

L'établissement dispose d'une année scolaire pour atteindre les critères du niveau de certification visé. À la fin de l'année, il devra remettre un rapport d'activité qui sera analysé par le comité aviseur qui évaluera la candidature au regard du dossier fourni par l'établissement. Un canevas de rapport d'activité est fourni aux écoles participantes dans l'espace membre et le rapport remis doit comprendre toutes les exigences mentionnées dans cet outil, en plus des autres documents requis selon le niveau visé.

Criteres des niveaux de la certification

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Créer et animer un comité environnemental, tenir un minimum de 2 rencontres et fournir les comptes rendus de réunion	●	●	●	●	●
Compléter l'outil de diagnostic et établir les priorités de l'école	●				
Se familiariser avec les guides et les ressources du programme disponibles dans l'espace membre	●				
Assister au webinaire d'introduction du programme	●				
Intégrer et utiliser au moins 1 outil de communication environnementale auprès de la communauté de l'école	●	●	●	●	●
Réaliser au moins 3 activités de sensibilisation en éducation relative à l'environnement	●	●	●	●	●
Mettre en œuvre de 1 à 5 actions environnementales significatives	● (1)	● (2)	● (3)	● (4)	● (5)
Accueillir 2 formations destinées minimalement aux membres du comité portant sur 2 thématiques environnementales différentes		●	●	●	●
Élaborer un plan d'action environnemental couvrant minimalement l'année en cours		●	●	●	●
Faire l'évaluation annuelle du plan d'action environnemental			●	●	●
Élaborer et adopter une politique environnementale (mise à jour tous les 5 ans)			●	●	●
Compléter le bilan environnemental de l'école (à refaire tous les 5 ans)				●	●
Créer un fonds environnemental					●
Mettre en place et maintenir des mesures d'amélioration continue					●
Contribuer à au moins 1 activité d'ENvironnement JEUnesse*					●

*Pour obtenir le niveau 5 du programme, l'école doit contribuer à au moins une activité d'Environnement Jeunesse parmi les suivantes : soutenir la participation de ses élèves au colloque annuel ; assister à un événement de formation et de réseautage ; participer aux campagnes ou projets communs du réseau.

Besoin de plus de renseignements ?

Écrivez-nous à programmes@enjeu.qc.ca
pour échanger avec l'équipe des programmes

En savoir plus : enjeu.qc.ca

Qui sommes-nous ?

Créé en 1979, Environnement Jeunesse est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers des projets éducatifs et les inciter à agir dans leurs milieux respectifs. Environnement Jeunesse est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole à la jeunesse engagée afin qu'elle fasse connaître ses préoccupations, ses positions et ses solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

L'éducation relative à l'environnement constitue un continuum allant de la petite enfance à l'âge adulte. C'est pourquoi Environnement Jeunesse a créé trois programme éducatifs, Éveil au vert, Matière verte et Cégep vert, afin d'accompagner les jeunes tout au long de leur développement et de leur parcours scolaire.

Environnement Jeunesse